

COUSANCE

Violences au marché de Noël : le fauteur de troubles condamné

Les faits ont marqué les habitants de Cousance qui vivaient un moment de partage à l'approche des fêtes de fin d'année. Samedi 14 décembre, dans la soirée, alors que le marché de Noël organisé par l'association des Petits Montagnards touchait à sa fin, un homme en état d'ivresse a gâché la fête. À la suite d'une altercation avec un participant, il s'est montré violent. Incontrôlable et menaçant, il aurait même exhibé un couteau avant l'arrivée des gendarmes. L'arme n'a pas été retrouvée immédiatement par les enquêteurs. Mais ces faits ont été confirmés par une vingtaine de témoins, selon un des organisateurs qui a porté plainte.

Interpellé le soir des faits

« Il nous a menacés avec ce couteau alors que nos enfants étaient avec nous », avait expliqué, à l'époque, une mère de famille choquée, que *le Progrès* avait pu contacter. Le soir même, l'homme avait été interpellé par les gendarmes.

Âgé aujourd'hui de 45 ans, l'individu a été jugé à Lons-le-Saunier, vendredi 19 juin. Il était absent à son procès, tout comme les plaignants. Il a été reconnu coupable de violences en état d'ivresse et condamné à quatre mois de prison avec sursis. Le tribunal a également ordonné une interdiction de port d'arme, pendant cinq ans.

M.C.